

DDI : FORCE OUVRIERE met sur la table ses préconisations !

Pour la défense des missions et services

- Fixer un cap ambitieux et pluriannuel pour les DDI « vu du SGG et des ministères » en déclinaison des différentes DNO ministérielles, en l'absence de toute directive depuis 2013,
- Appliquer un moratoire global sur les baisses d'effectifs dans les ministères contribuant aux DDI, et au sein des DDI
- Décider d'un arrêt des jeux de mécano technocratiques et budgétaires entraînant déstabilisation structurelle et dans la gestion des agents, et notamment :
 - pas de décroisement individuel des missions sécurité routière MEEM->MI,
 - pas de transfert rampant de missions et effectifs en préfecture (bureau environnement, sécurité routière) ou sous-préfecture (« ingénierie territoriale »),
 - halte aux vellétés d'interdépartementaliser les missions, ne visant qu'à pallier l'insuffisance de moyens et le manque chronique d'effectifs, avec toutes leurs conséquences sur le maintien des missions, la pérennité des structures, la situation des agents et leurs conditions de travail,
- Affirmer le confortement des SG des DDI et mettre un frein aux vellétés de mutualisation inter DDI ou en préfecture,
- Appliquer un moratoire sur les restructurations en cascade et fermetures de sites, et placer la gouvernance des réflexions sur les implantations infra-départementales en dehors du seul ministère de l'Intérieur,
- Mettre en place un observatoire des effectifs et évolution des origines ministérielles dans les SIDSIC, et stopper toute velléité d'extension de leur périmètre d'intervention au niveau régional,
- Maintenir, consolider et développer les compétences et les missions techniques pour assurer le portage des politiques et assurer la gestion de crise, en promouvant la fluidité des parcours professionnels correspondants (dérogations au RIFSEEP et mesures statutaires adaptées notamment)
- Maintenir le caractère de services de plein exercice des DDI, en appui et complémentarité des préfectures,
- Affecter des crédits et moyens nécessaires à la conduite de projets visant à la mise à niveau du parc immobilier et à son adaptation aux enjeux liés aux enjeux de sécurité, d'accessibilité, de confort d'accueil et d'usage.

Pour la défense des agents

- Consolider la gestion ministérielle des agents et le rôle des CAP ministérielles, garantes de la libre construction des parcours professionnels et des compétences, et lieu de réalisation des mobilités interministérielles,
- Stopper toute velléité de bascule supplémentaire d'ETP sur le BOP 333, dans le sillon des SIDSIC,

- ➔ Mettre en œuvre un alignement vers le haut (action sociale, rémunérations, gestion, temps de travail...), sur le mieux disant ministériel, dans le sens d'une gestion ministérielle maintenue et améliorée, et non pas dans le sens d'une gestion interministérialisée et banalisée,
- ➔ Arrêter de faire rimer interministérialité avec recul généralisé, la question du nombre de cycles de mobilité constituant un premier test majeur pour FO, et revenir sur certaines autres mesures imposées dans le cadre de la mise en place des DDI, comme le forfait cadre imposé !
- ➔ Recadrer les velléités de prise en main RH de certaines PFRH, comme par exemple en matière de recueil des besoins en formation court-circuitant la chaîne hiérarchique et les entretiens professionnels,
- ➔ Rappeler la bonne application des textes "frais de déplacement" face aux refus de principe de certaines directions d'appliquer la possibilité d'aller au delà des forfaits, ou bien de demander des justificatifs irrégulièrement,
- ➔ Rappeler la bonne application des textes "astreintes", face aux velléités de certaines directions de détourner les textes pour étendre le périmètre de l'astreinte de décision au delà des chefs de service.

Sur le fonctionnement des instances et le dialogue social

- ➔ Sur la méthode de travail du CT des DDI :
 - halte à la gestion des sujets au fil de l'eau et à l'instabilité des agendas qu'on a connue en 2015 !
 - fixation d'un calendrier de travail thématique par semestre pour le CT et le CHSCT
- ➔ Sur le fonctionnement des instances en général (y/c locales): redonner des marges de manœuvre à des instances bien souvent considérées comme des chambres d'enregistrement,
- ➔ Sur le CHSCT des DDI : établir une feuille de route ambitieuse, accorder les majorations de contingents d'absence aux membres du CHSCT des DDI et des CHSCT locaux et conduire des expertises externes pour tout projet structurel telle que la mise en place des DRDJSCS,
- ➔ Consolider le bilan social des DDI en intégrant les demandes de FO,
- ➔ Mettre fin à un certain nombre de dérives locales dénoncées par FO, notamment en matière de droits syndicaux ou délivrance des autorisations d'absence liées aux instances nationales (y/c CAP), ou de situations locales problématiques.

**FO, première organisation syndicale au sein des DDI,
demande des actes forts en faveur des agents en DDI !**

Fédération de l'Administration Générale de l'État – contact@fagefo.fr

Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fnecfp@fo-fnecfp.fr

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@feets-fo.fr

Fédération des Finances – fo.finances@orange.fr

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris